

ASVO 40

SAS au capital de 2 000,00 euros

Siège social : 85 RUE BREMONTIER 40000 MONT DE MARSAN

R.C.S. MONT DE MARSAN: 983 384 744 000 14

FEUILLE DE PRESENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2024

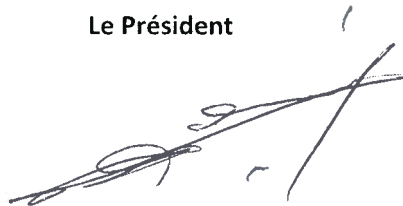
N°	Noms,Prénoms usuels et Domicile des actionnaires	Nb Actions	Nb de Voix	Noms,Prénoms et Domiciles des Mandataires ou Représentants Légaux	Signature
1	Mr Franck FERRIER 710 route de Canenx 40120 MAILLERES	50	50		
2	Mr Frédérick CLOUET 80 rue de la Peyrie 40120 ROQUEFORT	25	25		
3	Mme Véronique CLOUET 80 rue de la Peyrie 40120 ROQUEFORT	25	25		
	Totaux	100	100		

Le Président soussigné certifie exact la présente feuille de présence faisant apparaître :

- que les actionnaires présents ou représentés détiennent 100 actions ayant droit de vote ;
- le cas échéant, les procurations sont annexées à la présente feuille de présence.

Fait à MONT DE MARSAN, le 29 JUIN 2024

Monsieur Franck FERRIER
Le Président



Certifié conforme à l'original
le 30/07/2024
La Présidente
V. CLOUET


S.A.S. A S V O 40

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2024

Les soussignés,

Mr FERRIER Franck, domicilié 710 route de Canenx 40120 MAILLERES

Mr CLOUET Frédéric, domicilié 80 rue de la Peyrie 40120 ROQUEFORT

Mme CLOUET Véronique, domiciliée 80 rue de la peyrie 40120 ROQUEFORT

Agissant en tant qu'associés de la Société A S V O 40, S.A.S. au capital de 2 000,00 euros, dont le siège social est 85 rue Brémontier 40000 Mont de Marsan, immatriculée au RCS de Mont de Marsan sous le numéro SIREN 983 384 744 se sont réunis au siège de la Société. Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires. L'assemblée est présidée par Mr FERRIER Franck, Président de la société. Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que trois actionnaires, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, sont présents. Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise. Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire (lettre simple du 19/06/2024 ;
- La feuille de présence.

Le Président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délai prévu par les statuts de la Société. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de Mr FERRIER Franck

Personne ne demandant plus la parole, le Président propose de voter sur la résolution.

Les actionnaires décident de relever Mr FERRIER Franck des fonctions de Président qu'il occupait jusqu'alors. Il cessera ces fonctions à compter du 30 Juillet 2024. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Certifié conforme à l'original
le 30/07/2024
La Présidente
V. CLOUET*

FC FF VC

La collectivité des actionnaires décide de nommer Mme CLOUET Véronique, demeurant 80 rue de la Peyrie 40120 ROQUEFORT, aux fonctions de Président de la société en remplacement de Mr FERRIER Franck, Président démissionnaire. Mme CLOUET Véronique déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappée d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Elle s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La collectivité des actionnaires décide que, pour l'exercice de ses fonctions de Président, Mme CLOUET Véronique reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur.

Le Président est nommé pour un mandat d'une durée illimitée.

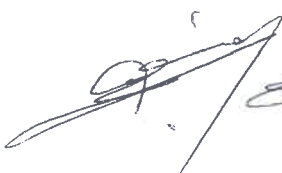
La rémunération du nouveau Président sera fixée ultérieurement. Les conditions de remboursement des frais de représentation restent inchangées.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées. De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait en six exemplaires à MONT DE MARSAN, le 29 juin 2024.

Signatures des associés

FERRIER Franck



CLOUET Frédéric

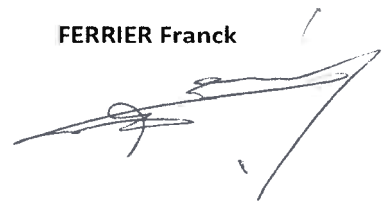


CLOUET Véronique



Signature du Président

FERRIER Franck



*Certifié conforme à l'original
le 30/07/2024
La Présidente
V. CLOUET*

